

C.M.S. High-Tech

Aides agence de bassin

Si vous répondez positivement aux conditions ci-dessous *C.M.S. High-Tech* peut vous faire bénéficier des aides d'Agence de Bassin.

Une PME telle que définie par le règlement européen n°70-2001 du 12/01/2001 et remplit l'ensemble des conditions suivantes :

- être un établissement employant moins de 250 personnes,

oui

non

- dont le chiffre d'affaire est inférieur à 50 millions d'euros/an,

oui

non

- qui respecte le critère d'indépendance

(sont considérées comme indépendantes les entreprises dont au maximum 25 % des actions ou des pouvoirs sont détenus par une ou conjointement plusieurs entreprises ne répondant pas à la définition de PME).

oui

non